

CAP TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS



2024, une année atypique

Voici le bulletin de l'air de votre territoire.

La santé en est le fil directeur, dans l'esprit de notre mission d'évaluation des divers polluants Air / Climat / Energie au service de la Santé.

En 2024, le bilan est très positif concernant l'air que nous avons respiré. Néanmoins, les conditions météorologiques pluvieuses y sont pour beaucoup et l'année 2025 a commencé avec de nombreux épisodes de pollution. Restons prudents sur notre trajectoire, d'autant qu'une nouvelle directive européenne va renforcer les exigences, au regard des effets sanitaires des polluants...

Vous, Élus, qui êtes au plus près des préoccupations de vos concitoyens, avez en mains les différents leviers d'action pour améliorer encore et toujours la qualité de vie de tous. Puisse ce bulletin vous éclairer dans l'évaluation et l'élaboration de vos politiques locales...



air-santé



gaz à effet de serre

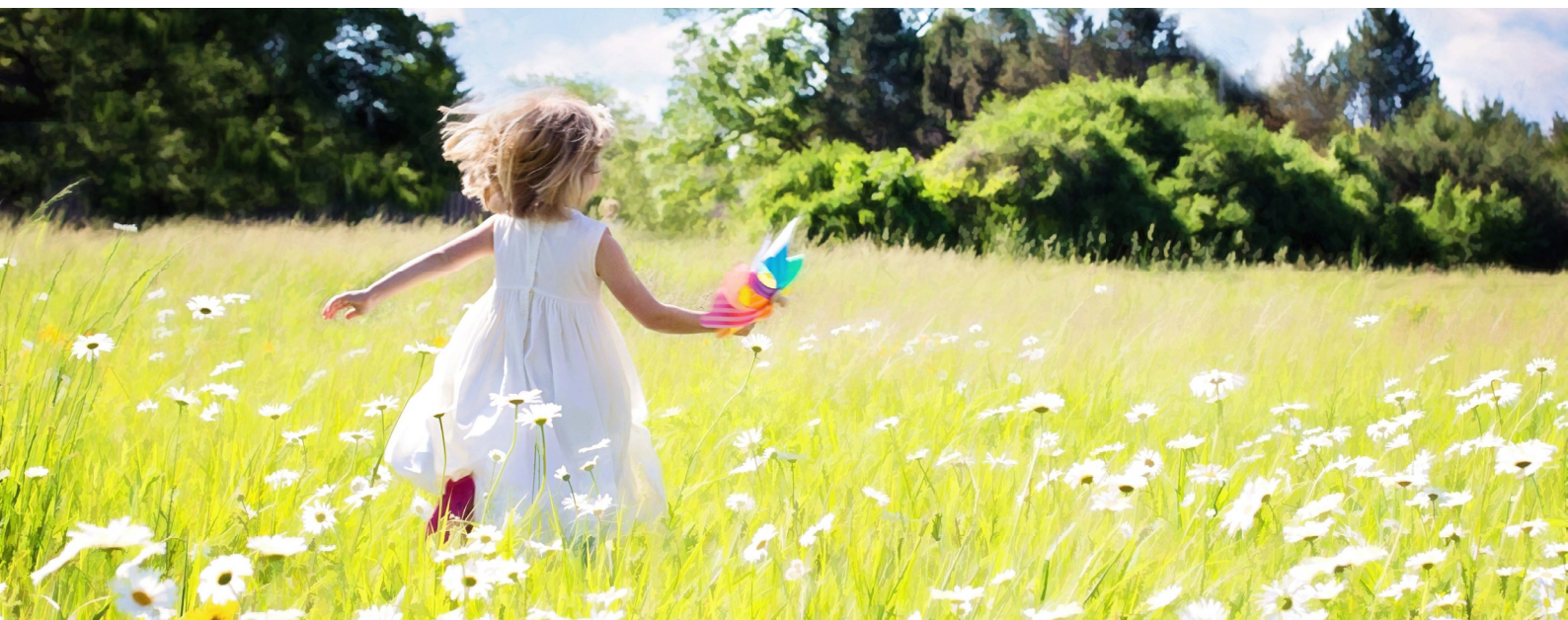


consommation d'énergie



Jacques Patris
Président
d'Atmo Hauts-de-France

« Poursuivons ensemble l'aventure du vivant en relevant le plus grand défi qu'est la réussite de la transition écologique »



Partie 1 : Air & santé



air-santé

Comprendre les enjeux sanitaires de la pollution de l'air :
Où en sommes-nous en 2024 ?
Comment a évolué la qualité de l'air sur mon territoire depuis 10 ans ?
Sommes-nous prêts pour les nouvelles exigences réglementaires à venir ?

Avec le soutien de :



Partie 2 : Air & climat



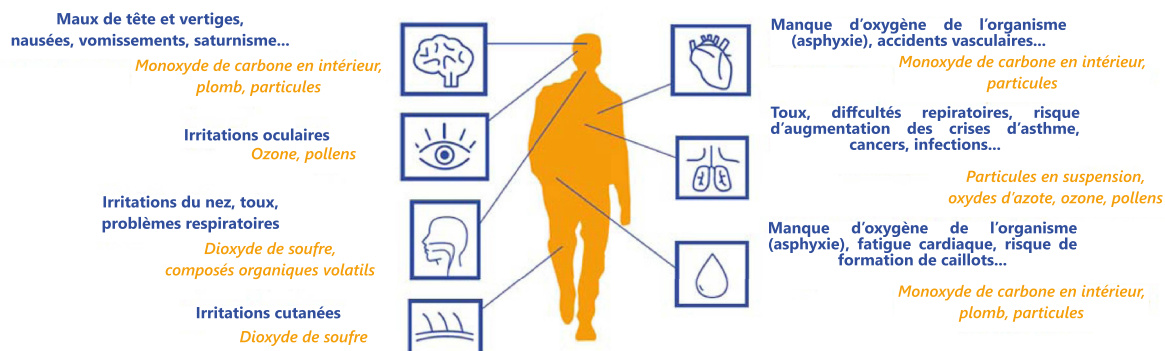
gaz à effet de serre



consommation d'énergie

Interactions entre qualité de l'air et climat :
En quoi mon territoire contribue à la pollution de l'air et au changement climatique via ses rejets de polluants à impacts sanitaires, de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie ?
Sommes-nous sur la bonne trajectoire pour répondre aux objectifs des plans de réduction ?

DES EFFETS SANITAIRES AVÉRÉS ET ÉVITABLES



En savoir + sur les effets sur la santé :

<https://www.atmo-hdf.fr/article/effets-sur-la-sante>

QUELS EFFETS SANITAIRES SELON L'EXPOSITION ?

Les effets de la pollution de l'air sur la santé se manifestent à court ou à long terme, selon le type d'exposition.



Les **effets à court terme** surviennent lors des épisodes de pollution, où les concentrations de polluants augmentent brusquement. Ces épisodes peuvent entraîner une hausse des hospitalisations pour problèmes respiratoires ou cardiovasculaires.



Les **effets à long terme**, en revanche, résultent d'une exposition chronique, souvent à des niveaux modérés mais constants. Sur le long cours, cette pollution contribue au développement de maladies chroniques, comme l'asthme, les bronchites, voire certains cancers.

La dernière étude de Santé Publique France, réalisée à l'échelle de la région Hauts-de-France, montre que **3 700** nouveaux cas d'asthme chez l'enfant pourraient être évités chaque année si les concentrations de particules PM2.5 respectaient les valeurs guides de l'OMS.

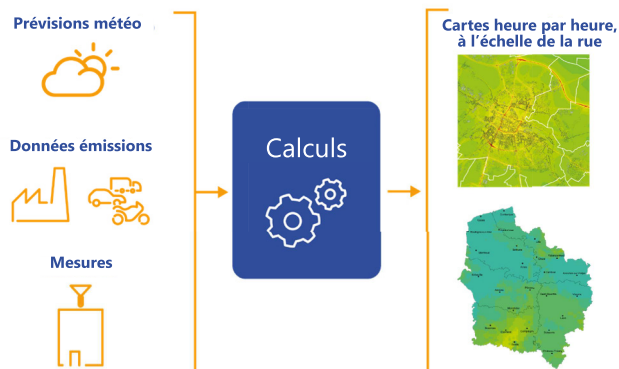
Retrouvez tous les résultats de l'étude :

<https://www.atmo-hdf.fr/actualite/nouvelle-etude-impact-de-la-pollution-de-lair-sur-la-sante-et-leconomie>

COMMENT EST ÉVALUÉE LA QUALITÉ DE L'AIR PAR ATMO ?

La qualité de l'air est **surveillée en continu** par les équipes d'Atmo Hauts-de-France à l'aide de nombreux outils : modélisation, stations de mesure, inventaire des émissions de polluants... Tous ces outils permettent de **diffuser des informations au plus près des populations en temps réel** et ainsi protéger leur santé.

Comment est cartographiée la qualité de l'air ?



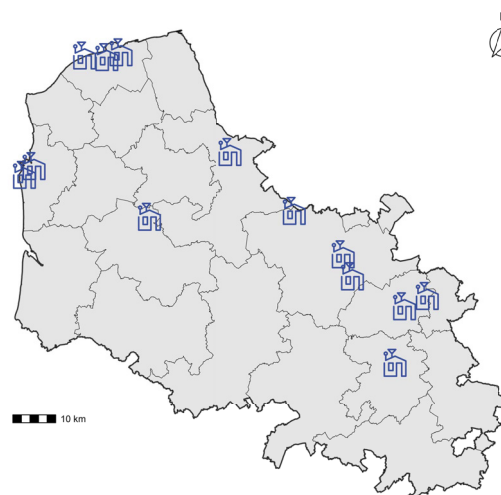
Visualisez la qualité de l'air de votre territoire et la localisation des stations de mesure :

https://ressources.atmo-hdf.fr/mod_lcairH_24h/icairh.html

<https://www.atmo-hdf.fr/accéder-aux-données/mesures-des-stations>

Où sont situées les stations de mesure de la qualité de l'air sur mon département ?

 Station de mesure fixe

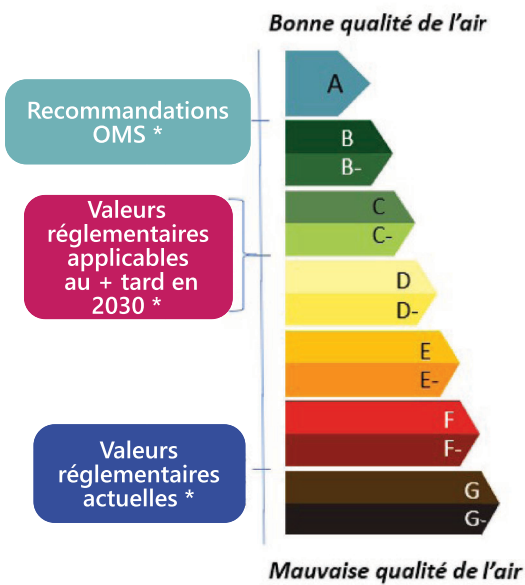
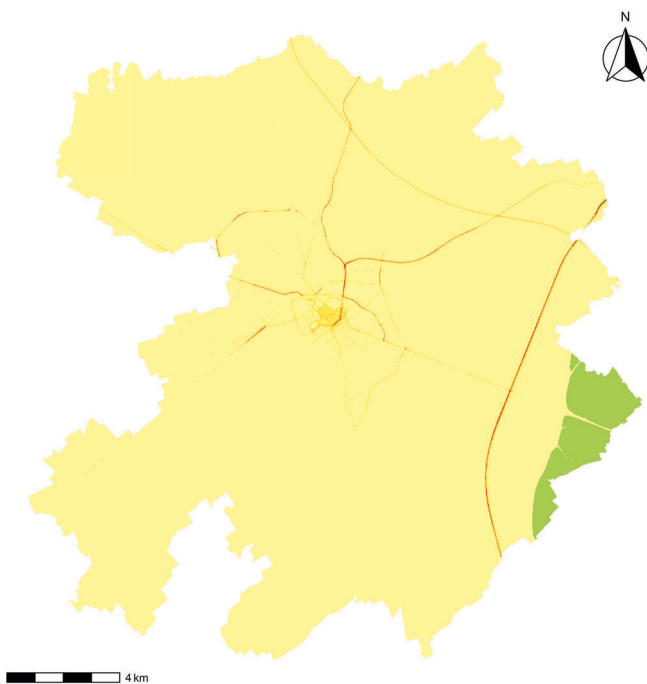


QUELLES SONT LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES ?

Cette carte, appelée Carte Stratégique de l’Air (CSA), permet de visualiser en un clin d’oeil, les zones plus ou moins exposées à la pollution de l’air.

Stable dans le temps et multi-polluants, c’est un indicateur des zones où des actions d’urbanisme pourraient être mises en œuvre afin de limiter l’exposition de nouvelles populations à la pollution de l’air, ou de réduire l’exposition des populations résidentes ou des populations les plus vulnérables.

La Carte Stratégique de l’Air (CSA) permet une appropriation par les collectivités des enjeux de qualité de l’air sur les zones les plus affectées par **trois polluants principaux (PM10, PM2.5 et NO₂) sur les années 2019, 2020 et 2021**. Elle constitue un élément de communication et d’échange avec les collectivités et leurs partenaires. C’est un **outil d’aide à la décision de diagnostic synthétique** pour des projets d’urbanisme et d’aménagement du territoire (PLUi), pour la prise en compte de l’air dans les PCAET... La CSA constitue un outil de diagnostic sur lequel les services de l’Etat (autorité environnementale) peuvent s’appuyer pour rendre un avis sur un projet d’urbanisme, par exemple.



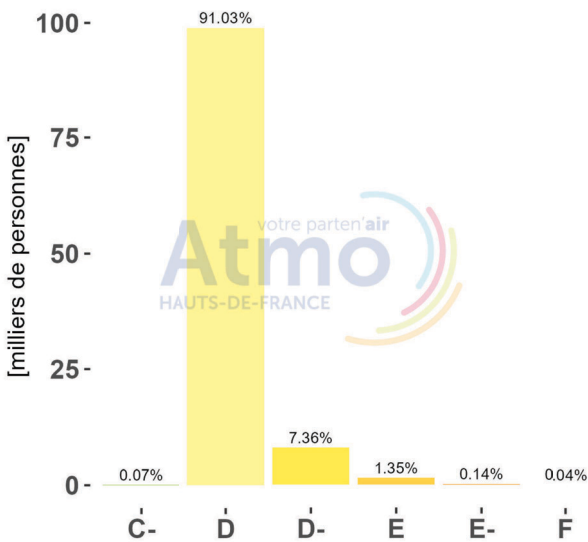
* cf. page 4 : explication des valeurs de référence

Explications de la légende :
Pour les classes B à G :
Les classes sans - correspondent à un dépassement pour 1 seul polluant
Les classes avec un - correspondent à un dépassement pour 2 ou 3 polluants

Retrouver la version interactive en ligne : https://ressources.atmo-hdf.fr/CSA/HDF/CSA_HDF_adherents.html

COMMENT SONT EXPOSÉS LES HABITANTS ?

- L’ensemble de la population du territoire de la Communauté Urbaine d’Arras est exposé à des dépassements des recommandations OMS pour au moins un polluant.
- 7% de la population est exposée à des valeurs supérieures aux recommandations OMS, mais inférieures aux valeurs réglementaires 2030.
- 99,92% de la population est exposée à des valeurs dépassant les valeurs réglementaires de 2030.



PROTÉGER LES POPULATIONS : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Pour limiter l'impact de la qualité de l'air sur les populations, les concentrations de polluants sont régulièrement mesurées et comparées à des **valeurs réglementaires**.

Ces valeurs réglementaires ont été conçues et calculées pour **protéger notre santé**, et notamment celles des personnes dites sensibles comme les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques, mais aussi pour protéger la végétation et les écosystèmes.

Elles sont fixées par une **Directive Européenne**. En novembre dernier, de nouvelles valeurs ont été approuvées par le Parlement Européen. **Plus strictes que les valeurs actuelles, elles se rapprochent des valeurs recommandées par l'OMS, devront être appliquées au plus tard en 2030.**

	Valeurs réglementaires actuelles	Valeurs réglementaires applicables au + tard en 2030	Recommandations OMS	
Dioxyde d'azote (NO ₂)	40 µg/m ³	20 µg/m ³	10 µg/m ³	Moyenne annuelle
Particules PM10	40 µg/m ³	20 µg/m ³	15 µg/m ³	Moyenne annuelle
Particules PM2.5	25 µg/m ³	10 µg/m ³	5 µg/m ³	Moyenne annuelle
Ozone (O ₃)	120 µg/m ³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans	120 µg/m ³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 18 jours par an en moyenne sur 3 ans	100 µg/m ³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 3 jours par an en moyenne sur 3 ans	Nombre de jours de dépassement de la moyenne glissante

COMMENT SE SITUE MON TERRITOIRE FACE AUX VALEURS DE RÉFÉRENCE ?

Polluants	Si on applique les valeurs réglementaires actuelles				Y a-t-il des zones en dépassement des valeurs réglementaires applicables au + tard en 2030 ?	
	Quelle était la situation en 2018 ?		Quelle est la situation en 2024 ?		Quelle est la situation en 2024 ?	
	Sur le territoire	Sur la région	Sur le territoire	Sur la région	Sur le territoire	Sur la région
Dioxyde d'azote (NO ₂)						
Particules PM10						
Particules PM2.5						
Ozone (O ₃)						

La situation face aux valeurs de référence est établie sur la base de la moyenne des concentrations modélisées du territoire.

La projection aux valeurs 2030 indique si des zones du territoire seraient d'ores et déjà concernées par des dépassements si la réglementation applicable en 2030 était anticipée.

Et pour les autres polluants ?

En 2024, **AUCUN DÉPASSEMENT DE LA VALEUR LIMITE ou LA VALEUR CIBLE** n'a été constaté pour les autres polluants mesurés sur la région Hauts-de-France : arsenic, cadmium, plomb, benzène, benzo(a)pyrène, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre.

A l'exception du **Nickel** où la **VALEUR CIBLE** a été dépassée sur la station de mesure située à Isbergues (62).

En savoir + sur les valeurs réglementaires : <https://www.atmo-hdf.fr/article/reglementation>

POLLUTION DE L'AIR : A QUOI SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?



Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches qui aggrave les symptômes des personnes asthmatiques. Chez les enfants, il augmente le risque d'infections pulmonaires.



Les Particules peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires. Les particules PM2.5 ont ainsi un impact sanitaire plus important que les particules PM10. Elles peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Certaines, en adsorbant des substances toxiques, peuvent même avoir des propriétés cancérogènes.



L'ozone est un gaz, particulièrement agressif, pénètre profondément dans les voies respiratoires. Il provoque des irritations oculaires, des toux persistantes et peut altérer la fonction pulmonaire.

QUELLES CONCENTRATIONS SONT RESPIRÉES SUR MON TERRITOIRE ?

8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
moyenne annuelle
2024



-43 %
depuis 2018

15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
moyenne annuelle
2024



-46 %
depuis 2018

7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
moyenne annuelle
2024



-21 %
depuis 2018

54 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
moyenne annuelle
2024



1 %
depuis 2018 *

QUELLE EST L'EXPOSITION DES POPULATIONS SUR MON TERRITOIRE ?

46 %
de la population du
territoire est exposée
à des dépassements
de la recommandation
OMS



-54 %
depuis 2018

Les niveaux d'exposition de la population au NO_2 ont diminué depuis 2018, avec une concentration moyenne désormais inférieure à la recommandation de l'OMS ($10\mu\text{g}/\text{m}^3$).

37 %
de la population du
territoire est exposée
à des dépassements
de la recommandation
OMS



-63 %
depuis 2018

Les niveaux d'exposition de la population aux particules PM10 ont fortement diminué depuis 2018, avec une concentration moyenne désormais équivalente à la recommandation de l'OMS ($15\mu\text{g}/\text{m}^3$).

100 %
de la population du
territoire est exposée
à des dépassements
de la recommandation
OMS



stable
depuis 2018

Les niveaux d'exposition de la population aux particules PM2.5 n'ont pas évolué depuis 2018 malgré une diminution de la concentration moyenne, qui reste supérieure à la recommandation de l'OMS ($5\mu\text{g}/\text{m}^3$).

100 %
de la population du
territoire est exposée
à des dépassements
de la recommandation
OMS



stable
depuis 2018

Les niveaux d'exposition de la population à l'ozone n'ont pas évolué depuis 2018.

* Le pourcentage traduit l'évolution des concentrations en ozone entre 2018 et 2024.

2018 se caractérise par une année moyenne, avec un été ensoleillé propice à la formation de l'ozone.

2024 est, par contre, une année avec de bonnes conditions de dispersion notamment une pluviométrie importante, se traduisant par des concentrations en ozone moins élevées.

L'éventuelle baisse des concentrations en ozone sur la période est donc plutôt contextuelle avec une année 2024 atypique, ne traduisant pas la tendance régionale à la hausse des concentrations sur les 15 dernières années.

POLLUTION DE L'AIR : BILAN DES ÉPISODES 2024 ET ÉVOLUTION ?

Un épisode de pollution correspond à une période où les concentrations d'un ou plusieurs polluants dans l'air ne respectent pas ou risquent de ne pas respecter les niveaux réglementaires.
Les épisodes de pollution sont déclenchés au niveau départemental.
Les impacts sanitaires de ces épisodes sont souvent importants. On constate régulièrement **une hausse des hospitalisations**, ainsi qu'**une augmentation des symptômes respiratoires** chez les personnes les plus sensibles. C'est pourquoi en cas d'épisode de pollution, des dispositifs préfectoraux d'information et d'alerte sont activés afin de réduire les rejets de polluants et de **limiter l'impact sanitaire**.

Nombre de jours en 2024

(nombre de jours en 2023)



En savoir + sur les épisodes de pollution :

<https://www.atmo-hdf.fr/article/quest-ce-quun-episode-de-pollution>

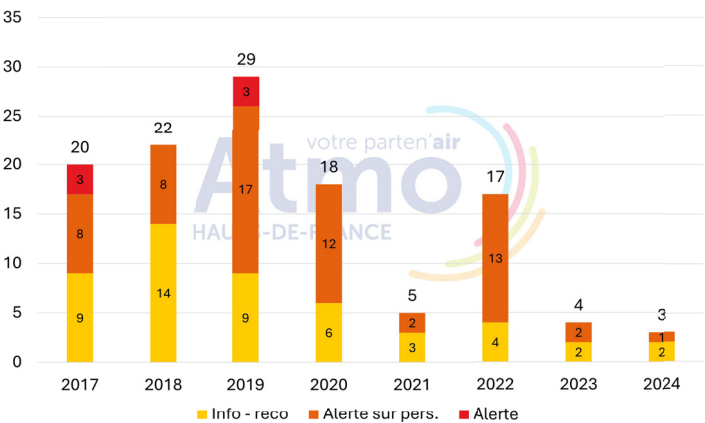
Dates des épisodes et polluant concerné

Date	Polluant	Départements concernés
19 sept. 20 sept. 12 déc.	PM10	Nord et Pas-de-Calais

Les épisodes de pollution suivent une certaine saisonnalité. En été, nous sommes confrontés à des épisodes de pollution dû à l'ozone (polluant formé sous l'effet du soleil). En automne et en hiver, ce sont les particules issues du chauffage et du trafic routier qui généralement provoquent des épisodes de pollution. Au printemps, d'autres sources de pollutions peuvent entrer en jeu, notamment les épandages qui vont favoriser la production de particules secondaires.

Quelle évolution sur mon département depuis 2017 ?

Nombre de jours d'épisode dans le Pas-de-Calais



*Alerte sur persistance : prévision de dépassement du niveau d'information et recommandation prévu pour 2 jours consécutifs

Deux niveaux sont définis :



Seuil d'information et de recommandation : un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates



Seuil d'alerte : un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgence

En 2024, la région Hauts-de-France a été concernée par **3 jours d'épisode de pollution aux particules PM10**, répartis sur 2 épisodes : le premier les **19 et 20 septembre** et le second le **12 décembre**. Ces 3 jours n'ont concerné que les départements du **Nord** et du **Pas-de-Calais**. Aucun épisode de pollution dû à l'ozone n'a été constaté en 2024.

Le nombre global de jours d'épisode de pollution est **en baisse** par rapport aux années précédentes (9 jours en 2023 et 22 jours en 2022). Cette baisse peut en partie être expliquée par des **conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des polluants** sur la région en 2023 et en 2024.

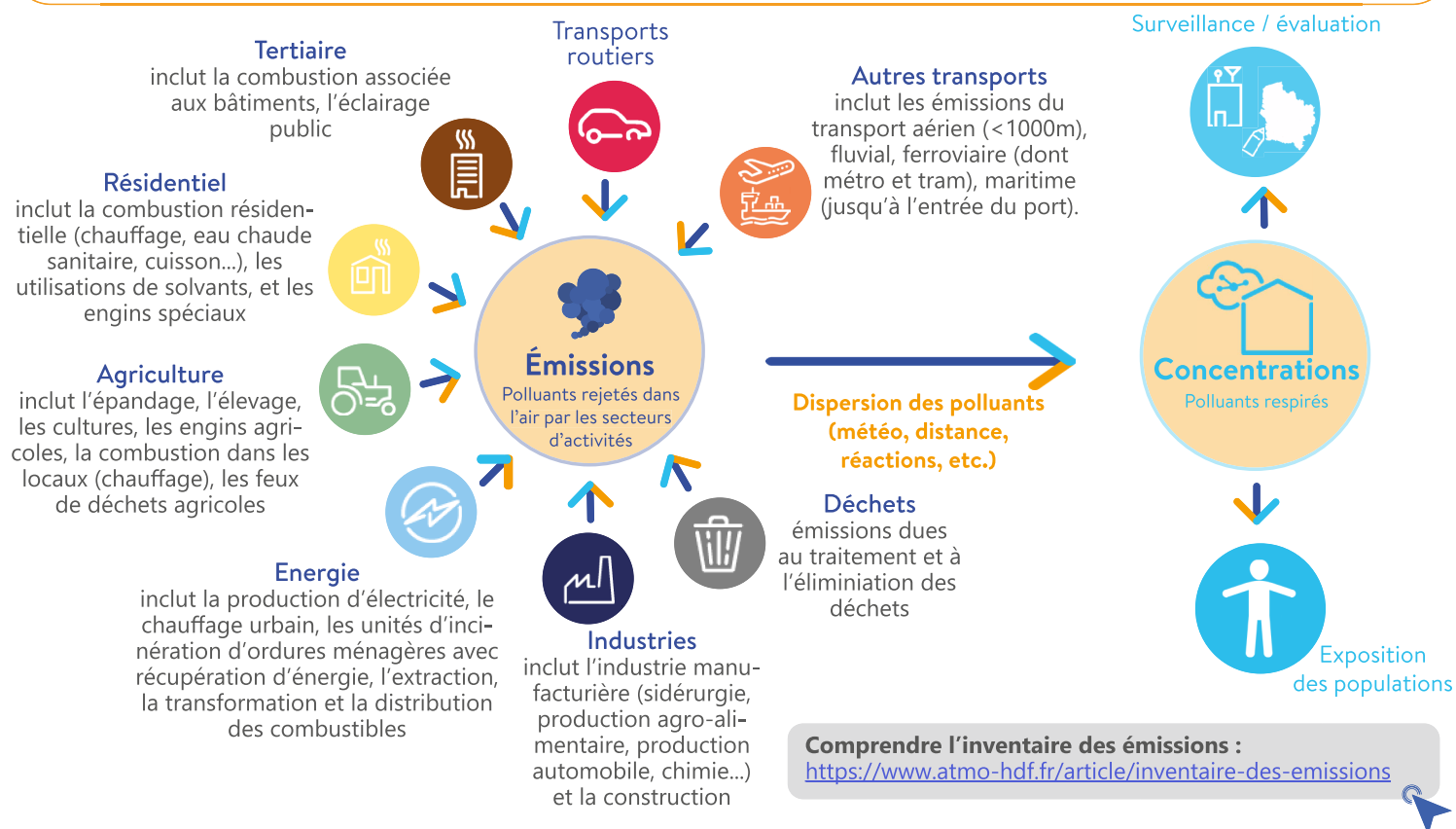
Au premier trimestre 2025, la région Hauts-de-France a déjà été marquée par 13 jours d'épisode de pollution aux particules PM10, inversant la tendance des 2 dernières années. Cette hausse s'explique en partie par des émissions plus importantes du chauffage en lien avec un hiver plus froid et plus sec.

LES ÉMISSIONS : C'EST QUOI ?

Ce sont des **quantités de polluants rejetées dans l'atmosphère par différentes sources**. Elles sont estimées par Atmo Hauts-de-France pour une année donnée et sont exprimées en tonnes.

L'inventaire des émissions est réalisé chaque année à partir des dernières données disponibles, la dernière version intègre les données 2021 (plusieurs années sont consultables : 2008, 2010, 2012, 2015, 2018, 2020 et 2021).

Chaque secteur possède des sources d'émissions spécifiques en fonction de son activité mais une source peut émettre plusieurs types de polluants.



COMMENT SAVOIR SI MON TERRITOIRE EST SUR LA BONNE TRAJECTOIRE ?

Différents plans et programmes pour quantifier nos émissions, existent au niveau national, régional et/ou local. Ils permettent d'objectiver des baisses pour les émissions des différents polluants.

Le PREPA : Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques a été adopté en 2017. Il fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2005 et 2030.

Le SRADDET : Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. L'année de référence en Hauts-de France est fixée à 2015 pour les émissions de polluants atmosphériques et à 2012 pour les rejets de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Le PCAET : Le Plan Climat Air Énergie est un outil d'évaluation et de planification stratégique et opérationnel de politiques air-climat-énergie à l'échelle de l'EPCI dont l'un des objectifs est la réduction des émissions et des concentrations en polluants atmosphériques.

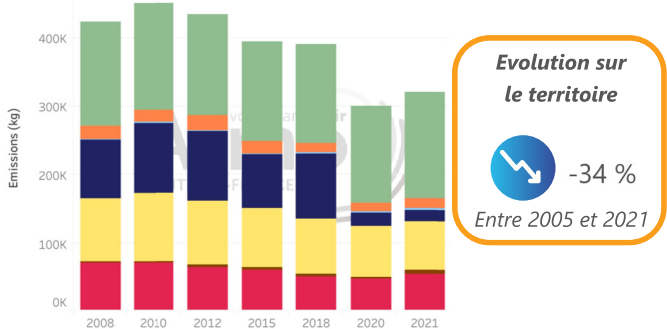
En savoir plus sur les actions pouvant être mise en place par les collectivités :
<https://www.atmo-hdf.fr/actualite/qualite-de-lair-les-collectivites-ont-un-plan>

COMMENT ÉVOLUENT LES REJETS DE POLLUANTS SUR MON TERRITOIRE ?

L'inventaire des émissions de polluants, consiste à quantifier, de la manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des sources d'émissions de polluants des différents secteurs. Le principe de calcul des émissions est de croiser des données estimées ou réelles (trafic, consommation énergétique...) à des facteurs d'émission par polluants qui dépendent de l'activité. La dernière année calculée par Atmo Hauts-de-France correspond à 2021. A noter que l'ozone (O₃) est un polluant secondaire qui n'est pas rejeté directement dans l'atmosphère, il n'apparaît donc pas dans l'inventaire des émissions.

Retrouvez les répartitions par secteur sur : <https://www.trace-hdf.fr/air>

PM10 Particules PM10



Objectifs à atteindre



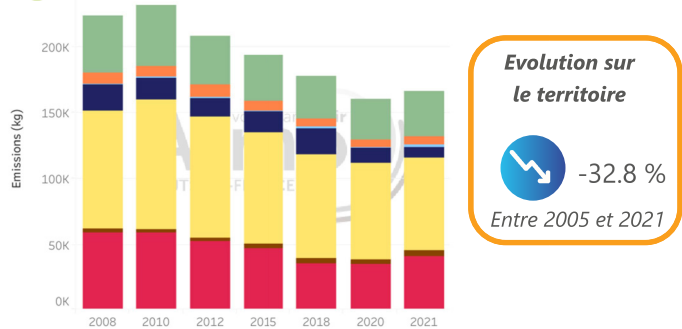
Objectif PREPA
- 57 %
Entre 2005 et 2030

Objectif SRADET
- 16 %
Entre 2015 et 2021



En retard pour atteindre l'objectif PREPA

PM2.5 Particules PM 2.5



Objectifs à atteindre



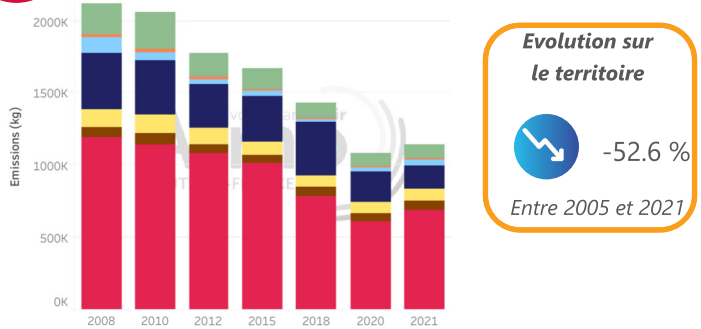
Objectif PREPA
- 57 %
Entre 2005 et 2030

Objectif SRADET
- 16 %
Entre 2015 et 2021



En retard pour atteindre l'objectif PREPA

NO_x Oxydes d'azotes dont le dioxyde d'azote NO₂



Objectifs à atteindre



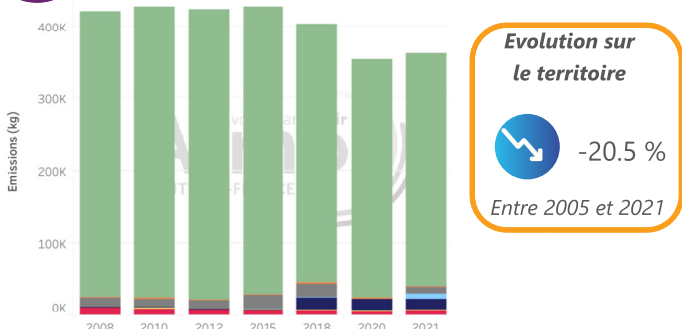
Objectif PREPA
- 69 %
Entre 2005 et 2030

Objectif SRADET
- 32 %
Entre 2015 et 2021



En bonne voie pour atteindre l'objectif PREPA

NH₃ Ammoniac NH₃



Objectifs à atteindre



Objectif PREPA
- 13 %
Entre 2005 et 2030

Objectif SRADET
- 3 %
Entre 2015 et 2021



Objectif PREPA atteint

Légende :



Transport routier



Tertiaire



Agriculture



Industrie
branche énergie



Autres
transports



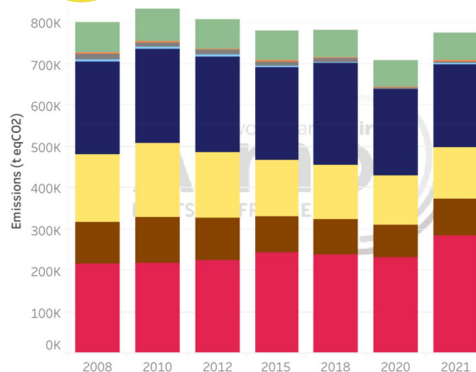
Résidentiel



Déchets



Industrie hors
branche énergie



Evolution sur le territoire



-4 %

Entre 2012 et 2021

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont représentées par secteur d'activité selon le format de référence pour les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux et par type de GES. Elles sont disponibles de 2008 à 2021 selon trois échelles géographiques (de la région à l'EPCI). Leurs évolutions sont comparables aux objectifs du SRADDET Hauts-de-France dont l'année de référence est 2012.

Les gaz à effets de serre regroupent notamment : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, méthane, et fluorés...

Retrouvez les données par type de gaz à effet de serre sur : <https://www.trace-hdf.fr/climat>

Objectifs à atteindre



Objectif SRADDET
- 51 %

Entre 2012 et 2031

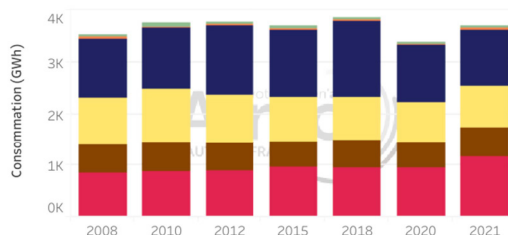
Objectif SRADDET (intermédiaire)
- 34 %

Entre 2012 et 2026



En retard pour atteindre l'objectif SRADDET

QUELLES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SUR MON TERRITOIRE ?



Evolution sur le territoire



-2.4 %

Entre 2012 et 2021

Les consommations finales à usage énergétique (quantité d'énergie utilisée directement par les consommateurs pour produire de la chaleur ou de la lumière par exemple) sont présentées par secteur d'activité et type de combustible, conformément au format de référence des PCAET. Elles couvrent la période de 2008 à 2021 et sont disponibles à trois échelles géographiques (région, département, EPCI). Toutefois, leurs évolutions ne peuvent être directement comparées aux objectifs du SRADDET Hauts-de-France, qui inclut également les consommations finales non énergétiques (consommation de charbon utilisé comme matière première pour l'acier par exemple).

Retrouvez les données par type d'énergie sur : <https://www.trace-hdf.fr/energie>

Source : Inventaire Atmo HdF M2023_v1

Pour en savoir plus sur la trajectoire régionale des émissions de Gaz à Effet de Serre

et de consommations d'énergie, n'hésitez pas à consulter l'Observatoire Climat Hauts-de-France du CERDD

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE POUR LIMITER NOTRE IMPACT ?

Secteur prioritaire



Agriculture : réduction de l'utilisation d'engrais, diminution du nombre de passages pour le travail de la terre, couverture des fosses à lisier.



Transports routiers : réduction du nombre de véhicules en circulation, modes de transports alternatifs, renouvellement du parc.



Industrie : utilisation des meilleures techniques disponibles, amélioration des procédés de combustion.



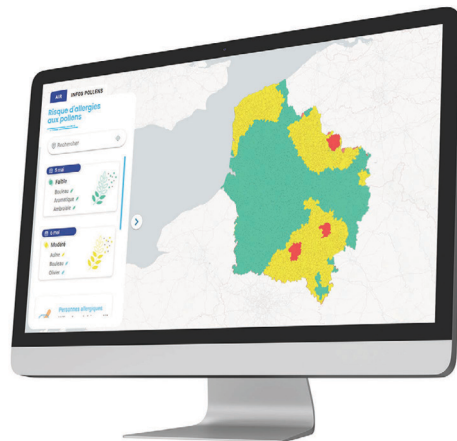
Résidentiel : renouvellement des appareils de chauffage au bois, utilisation rationnelle de l'énergie.

PRÉVENIR LES ALLERGIES AUX POLLENS

Depuis avril, Atmo Hauts-de-France vous propose un indice pollen à l'instar de l'indice qualité de l'air.

Accessible dès la page d'accueil de notre site, cet indice permet aux personnes allergiques de connaître les espèces problématiques et de se protéger grâce à des prévisions quotidiennes à l'échelle de la commune et pour le jour même, le lendemain et le surlendemain.

Le risque est associé à des recommandations comportementales afin de permettre aux personnes allergiques de mieux vivre avec leur allergie.



POURQUOI UN INDICE POLLEN ?

La création de cet indice pollen répond à une problématique de santé publique, en vue de mieux informer les personnes allergiques du risque d'allergie et de leurs effets sur la santé.

En 2024, en France,

20 %

des enfants de plus de 9 ans sont allergiques aux pollens

1 français sur 3

est concerné par les allergies aux pollens

2 milliards d'euros

coût de la rhinite allergique et de l'asthme en France

UN INDICE QUOTIDIEN À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Avec cet indice pollen, il s'agit d'informer les personnes allergiques et les professionnels de santé sur les risques liés aux allergies.

A l'instar de l'indice qualité de l'air, l'indice pollen est disponible à l'échelle de la **commune**. Il est mis à jour **quotidiennement pour le jour même et les 2 jours à venir**, et comporte **6 niveaux** :

A l'heure actuelle, **6 espèces de pollens allergisants** sont prises en compte, mais d'autres espèces vont suivre :



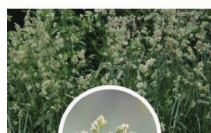
Ambrosie



Aulne



Armise



Graminées (Dactyle)

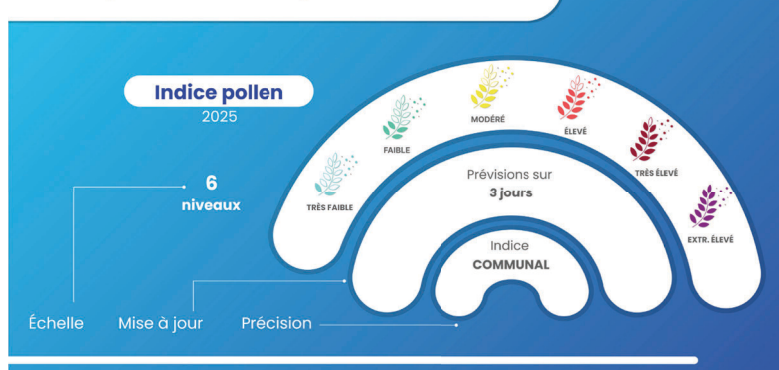


Bouleau



Olivier

Comprendre l'indice pollen



En savoir plus sur l'indice pollen :

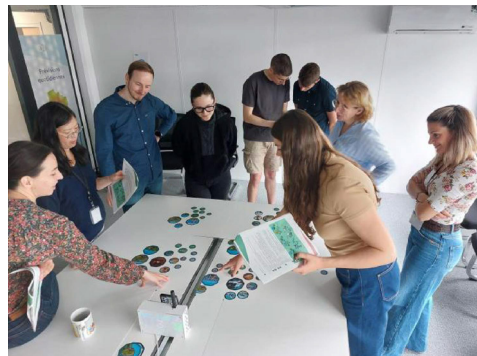
<https://www.atmo-hdf.fr/actualite/un-nouvel-outil-pour-prevoir-les-allergies-aux-pollens-et-mieux-les-vivre>

LA FRESQUE DE L'AIR

L'animation interactive qui vous dévoile les secrets de la qualité de l'air !

La fresque de l'air est un atelier ludique qui permet de mieux comprendre la mécanique de la qualité de l'air et ses multiples enjeux. Grâce à une approche pédagogique, librement inspirée de la Fresque du Climat, les participants apprennent à identifier les situations les plus problématiques dans la région et les phénomènes associés à ces situations. Ils découvrent également les polluants et leurs impacts sur la santé et l'environnement. Le but : repartir avec des idées d'actions pour améliorer notre qualité de l'air !

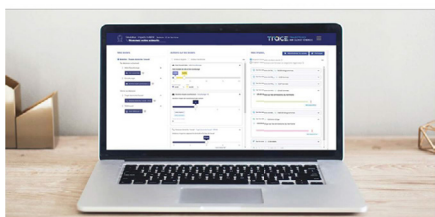
En savoir + : <https://www.atmo-hdf.fr/fresque-air>



TrACE : TRAJECTOIRES AIR-CLIMAT-ENERGIE



Votre plateforme de données
Air-Climat-Energie
en Hauts-de-France



Retrouvez sur la plateforme TrACE une **visualisation simplifiée des quantités de polluants** émis par an, et par secteurs d'activités à l'échelle de la région ou par EPCI. TrACE, la plateforme web Trajectoires Air-Climat-Energie développée par Atmo Hauts-de France et l'Observatoire Climat – Cerdd.

Déjà forte de tableaux de bord interactifs présentant les émissions de polluants par secteurs d'activités, les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, le site web TrACE a lancé en 2024 des simulateurs pédagogiques permettant à l'utilisateur de projeter les résultats d'actions sur l'air d'un territoire et d'en mesurer l'impact.

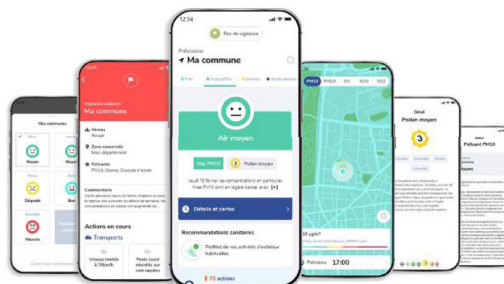
En savoir + : www.trace-hdf.fr



TÉLÉCHARGER AIR TO GO

Avec l'application Air to Go, Atmo Hauts-de-France élargit l'éventail de services de diffusion de l'information concernant la qualité de l'air : la connaissance de l'état de la qualité de l'air et des concentrations de polluants est facilitée, en proposant une interface simple, permettant une visualisation heure par heure à l'échelle de la rue de l'exposition à la pollution de l'air, en tout point du territoire des Hauts-de-France.

En savoir + : <https://www.atmo-hdf.fr/airtogo>



NOUS SUIVRE ET NOUS CONTACTER



Site internet
www.atmo-hdf.fr



Facebook : @AtmoHautsdeFrance
LinkedIn : @atmo-hauts-de-france
Instagram : @atmohautsdefrance

Atmo Hauts-de-France
Bâtiment Douai
Centre Vauban
199 rue Colbert
59 800 Lille

Tél : 03 59 08 37 30
contact@atmo-hdf.fr

L'ESSENTIEL CAP TERRITORIAL COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS



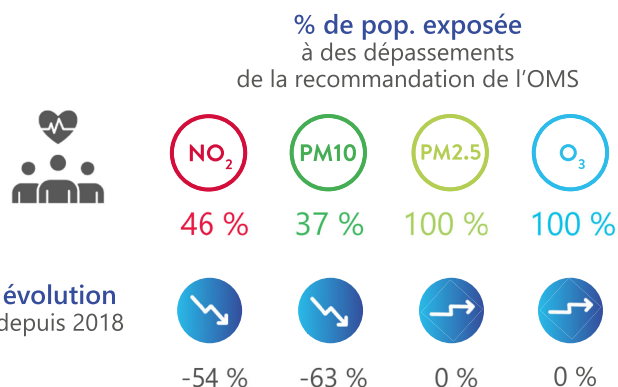
Air & santé



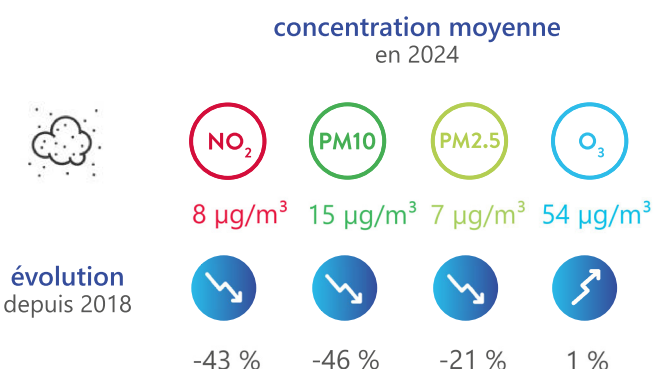
MON TERRITOIRE RESPECTE-T-IL LES VALEURS DE RÉFÉRENCE ?

Polluants	Sur le territoire	Sur la région
Dioxyde d'azote (NO ₂)	✓	✓
Particules PM10	✓	✓
Particules PM2.5	✓	✓
Ozone (O ₃)	✓	✓

QUELLE EST LA PART DE POPULATION EXPOSÉE SUR MON TERRITOIRE ?



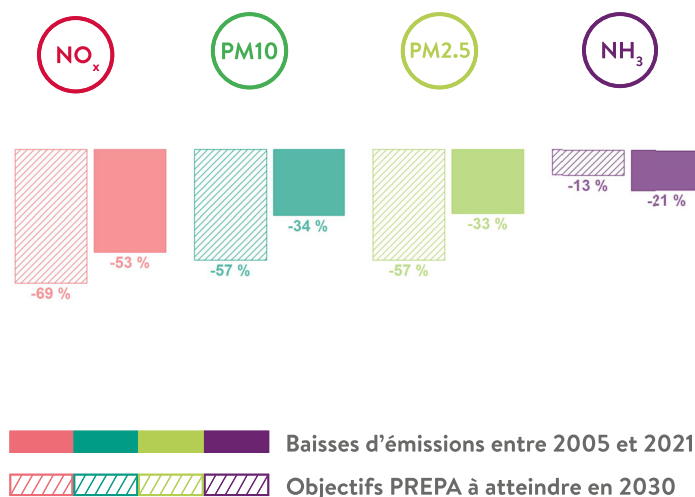
COMMENT ÉVOLUENT LES POLLUANTS RESPIRÉS SUR MON TERRITOIRE ?



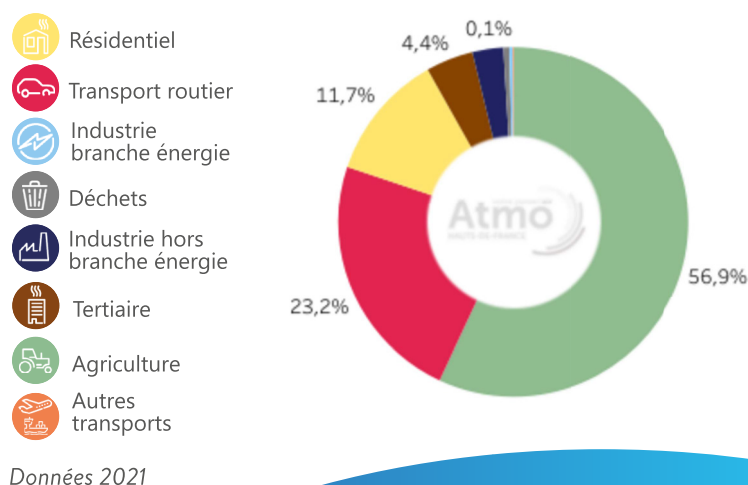
Air & climat



MON TERRITOIRE EST-IL SUR LA BONNE TRAJECTOIRE CONCERNANT LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ?



QUELLES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR MON TERRITOIRE ?



POUR VOUS INFORMER



www.atmo-hdf.fr

contact@atmo-hdf.fr